

Personne ne serait plus heureux que moi que des négociations s'ouvrent demain en vue d'un règlement honorable de la guerre de Corée conformément aux modalités exposées par l'honorable député lui-même. Mais les démarches qu'il a proposées,—et qu'il m'a prié d'amorcer avec les Nations Unies,—ressembleraient beaucoup à celles que j'ai soulignées quand j'ai parlé, aux Nations Unies, le 26 janvier dernier. Il y a quelques différences de détail, et ces différences seront évidemment étudiées avec soin, et il en sera tenu compte s'il se présente jamais une occasion de négocier dans un avenir prochain. Mais il faut se rappeler, monsieur l'Orateur, que tous les efforts récents des Nations Unies,—notamment la déclaration de principes que j'ai mentionnée,—ont été, pour le moins, rudement repoussés par le régime communiste de Chine. Les démarches tentées par le Comité des bons offices ont été repoussées et les tentatives officieuses entreprises par les pays pris individuellement n'ont pas eu plus de succès. Le député de Kootenay-Ouest a dit que nous pourrions proposer au gouvernement de l'Inde d'approcher le gouvernement de Pékin en vue d'amorcer des négociations.

Le Gouvernement canadien s'est maintenu constamment en relations avec le gouvernement de l'Inde à ce sujet et, de son côté, le gouvernement de l'Inde a toujours guetté quelque indice permettant de croire que le régime de Pékin consentirait à entamer des pourparlers relatifs à un règlement en Corée et en extrême Orient en général, à des conditions que nous pourrions pour le moins examiner. Il ne conviendrait sûrement pas que je révèle ce que l'ambassadeur de l'Inde à Pékin a signalé à son gouvernement, mais je puis déclarer que les démarches qu'il a faites à Pékin ne permettent aucunement de croire que les communistes chinois sont prêts à négocier à des conditions que les Nations Unies pourraient accepter. C'est ce que je voulais dire quand j'ai déclaré que, pour l'instant, et surtout pendant la durée de l'offensive militaire chinoise, il semble bien qu'aucune autre démarche ne puisse être tentée, ni par les Nations Unies dans leur ensemble ni par un de leurs membres, afin d'entamer avec les communistes chinois des pourparlers à des conditions acceptables.

Mais je tiens à rappeler à la Chambre qu'aucun gouvernement des nations libres intéressées à la question ne considère impossible un règlement honorable par voie de négociation. Nous continuerons tous à surveiller tout indice pouvant laisser croire que le régime de Pékin est prêt à entamer des pourparlers au sujet d'un règlement. Nous n'hésiterons pas à saisir toute occasion qui pourrait se présenter. D'ici là, cependant, je ne puis que répéter, comme je le disais l'autre

jour, que jusqu'à ce que nous obtenions un indice quelconque de Pékin, pendant que la bataille se poursuit, la diplomatie doit, pour le moment, céder le pas aux armes. Il ne reste qu'à espérer que l'usage de ces armes par les Nations Unies sera si efficace et portera un tel coup aux troupes de l'agresseur communiste qu'il finira par comprendre le bon sens et qu'il deviendra possible d'entamer avec lui des pourparlers, aux conditions posées par les Nations Unies, ce qui éviterait une troisième guerre mondiale, dans cette région du globe.

M. Drew: Je pose la question de privilège afin de parler de deux questions soulevées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Plutôt que de l'interrompre j'ai préféré attendre jusqu'à présent.

Je rappelle, en premier lieu, qu'il m'a attribué maintes allégations. Or, s'il se reporte au compte rendu, il constatera que j'ai parlé de certaines allégations formulées par des gens sérieux. J'ai ajouté qu'à mon avis une explication s'imposait. Je le répète, et je répète également que les allégations émanent de gens sérieux et que, pour cette raison, il convient de donner une explication.

En second lieu, il y a le point que j'ai soulevé plus tard. J'ai dit que la possibilité d'une intervention aérienne contre les bases de la Mandchourie, dont le ministre a parlé, ne semblait pas contraire à ce qu'il avait affirmé auparavant. Je songe à la réponse qu'il a donnée le 26 avril à une question que je lui ai posée; voici ce qu'il a déclaré, comme en fait foi la page 2453 du compte rendu:

Toutefois, il est possible bien entendu de se représenter une situation où des représailles immédiates, sans consultation, pourraient être inévitables; il faudrait peut-être pourchasser des bombardiers ennemis jusqu'aux bases aériennes de Mandchourie d'où ils seraient venus. La décision de recourir immédiatement à des représailles se fonderait vraisemblablement sur des considérations primordiales de sécurité militaire.

Voilà la déclaration à laquelle je songeais.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LOI SUR LES PRÊTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS AUX ANCIENS COMBATTANTS— EXTENSION DE LA PORTÉE, ETC.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants afin de rendre la loi applicable à un plus grand nombre d'anciens combattants et d'étendre la période pendant laquelle la loi permet de consentir des prêts garantis.